

# **Charte Agricover**

## **entre les producteurs, Agricover, et les consom'acteurs**

La Coopérative Agricover,

s'engage par rapport aux **consom'acteurs** à

- Fournir chaque semaine à chaque consom'acteur en ordre de paiement les paniers variés en fruits et légumes, produits laitiers ou autres (fonction du calendrier des saisons et de produits locaux) en quantité suffisante pour le nombre de personnes préétabli pour chaque semaine.
- Garantir l'origine de chaque produit, issu de nos partenaires, producteurs coopérateurs d'AgricoVert en priorité, et en second lieu les producteurs Certifiés bio de la Région ou d'exploitations de pays limitrophes ayant une approche globale similaire à la notre. Evitez de passer par les grossistes (excepté la période creuse de mars à juin (situation exceptionnelle).
- Donnez des informations sur les légumes anciens ou peu courants : recettes,....
- Donnez des informations mensuelles de l'évolution du projet et des différents producteurs partenaires (situation aux champs, impact de votre apport personnel, dates de visites ou de chantiers, de formations au particulier,...) : via le site internet ou le feuillet hebdomadaire.
- Ne fournir uniquement que des produits issus de producteurs partenaires ou via des producteurs avec accords commerciaux et en dernier recours via des grossistes (produits de saison et locaux),
- Organiser des visites d'exploitations

s'engage par rapport aux **producteurs partenaires** à

- à acheter les produits agricoles au prix grossiste variable sur l'année aux producteurs partenaires (avec un ouverture pour le prix à discuter sans mettre en péril la viabilité d'Agricovert...)
- à garantir une équité entre tous les producteurs partenaires dans les achats et le choix des produits (établi lors du plan de cultures)
- à représenter équitablement les producteurs partenaires sur la place public (site internet, lors de conférence, lors de salons divers, marché....)
- à répondre dans la possibilité de nos moyens humain et financier aux demandes des producteurs
- à faciliter les échanges entre producteurs (interface internet,...)
- à prendre un minimum de produits agricoles de tous les partenaires (2 cultures au choix)
- à honorer le paiement dès réception de la facture
- à coordonner la logistique des produits agricoles en accord avec les partenaires
- à coordonner des actions de chaque partenaire (asbl ou producteurs) établis dans cette charte (formations diverses proposées, portes ouvertes, fête,...) : promo, location de salle,....
- à privilégier prioritairement les produits agricoles des partenaires et en dernier recours s'orienter vers les producteurs basés sur accords commerciaux tout en évitant de passer par les grossistes
- à permettre de soutenir occasionnellement des producteurs dans le besoin (prise d'une quantité importante de produits et faciliter l'écoulement de la marchandise via son réseau de consom'acteurs, via des magasins, restaurants,....ou autres producteurs demandeurs)
- à être sincère et transparent sur la collaboration établie
- à être critique de manière constructive sur la qualité des produits proposés, la

collaboration établie...

- à faire le relais entre le consomm'acteur et le producteur
- à mettre à disposition un espace au sein de notre hall relais

### Les producteurs s'engagent à

- à être honnête et sincère vis à vis du prix fixé du produit proposé
- à tenir la permanence des comptoirs au sein du hall relais
- à suivre la gestion journalière (logistique, comptable, communication,...) de la coopérative au sein de notre Conseil d'administration et Bureau à titre bénévole
- à fournir en temps et en heure (après arrangement), les produits commandés la semaine précédente préétabli lors de la planification des cultures (variabilité possible): à fournir l'exclusivité de la récolte programmée pour agricover
- à fournir un minimum préétabli de produits de qualité, sain : ne pas fournir les fins de stock, l'invendable sur le marché ou ailleurs...(min 1 culture)
- à fournir des produits récoltés le jour avant la livraison pour les légumes feuilles (fraîcheur)
- se poser la question : est ce que je pourrais vendre moi-même mon produit que je propose à agricover
- à prévenir à temps (1 jours à l'avance) Agricover en cas de non engagement de la commande ou de modification de quantité
- à donner des news de leur exploitation à tour de rôle chaque semaine pour les consomm'acteurs
- à participer de manière constructive à l'évolution de la coopérative et accepter les remarques constructives
- à être sincère et transparent sur la collaboration établie
- à être critique de manière constructive sur la qualité du service de logistique ou sur la coordination général
- à honorer jusqu'à la fin de la saison (janvier de l'année qui suit) son engagement dans le projet même si le producteur souhaite se retirer du projet;
- à accepter des visites organisées d'exploitations destinées aux consomm'acteurs
- à être en conversion ou labellisé bio ou en passe de le devenir dans les 2 ans qui suivent. Une évaluation commune sera prise en compte chaque année sur l'évolution de la reconversion.
- Participation à 50% des réunions
- A s'impliquer à des évènements, au nom d'agricover
- maintenir son propre circuit de commercialisation
- Etre transparent quant à la collaboration avec « la concurrence »
- Ne pas utiliser le nom de la coopérative de manière abusive,
- Ne vendre à la coopérative que ses propres produits,
- Etre partie prenante à une réflexion globale agroécologique sur les pratiques agricoles alliant élevage et maraîchage (ex : le choix des semences, l'alimentation animale, les amendements ,,,)

Tous les nouveaux producteurs intégrant la coopérative devront au préalable rencontrer des coopérateurs (éleveur, maraîcher, administrateur, consomm'acteur) et organiser une visite de son exploitation,

### Le Consomm'acteur s'engage à

- À réceptionner le panier à l'endroit décidé (voir site internet)  
Les paniers non récupérés aux zones de dépôts seront considérés comme perdus et redistribués à la collectivité, exceptés si arrangement préalable avec Agricover.

Il est également possible de reporter des paniers en nous communiquant les informations nécessaires (date, lieu, personne) une semaine à l'avance.

- À accepter les risques, les contraintes et les avantages du développement du projet  
Pour exemple :
  1. répétition des légumes lors des basses saisons, diminution de la quantité liés à des mauvaises conditions climatiques ou autres (Agricovert s'engage à rééquilibrer les paniers sur d'autres semaines)
  2. les paniers ne contiendront uniquement des fruits et légumes de saison et de nos régions ou d'exploitations ayant la même philosophie de pays limitrophes
  3. des compléments peuvent y être intégrés lors de bonnes conditions (surplus de légumes ou fruits, ou autres produits agricoles....)
  4. participation bénévole à des actions de chantiers chez différents producteurs